

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 3 juillet 2024

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 3^e jour du mois de juillet 2024 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants:

Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Alex Chabot

Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absences motivées: Monsieur Michel Labbé et Madame Brigitte Claveau.

RÉS. : 2407-066

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption des procès-verbaux du 5 juin 2024;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Boîte asphalte 10 tonnes;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
 - 7.1 Rapport annuel 2023 sur la gestion de l'eau potable;
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Mise à jour du plan d'intervention - Révision 1 (Programme TECQ);
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia
 - a) Pavage rang 4 et 5 Est,
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2407-067

PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN 2024

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2024 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2407-068

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 3 juillet 2024, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	26 485,31 \$
▪ Sécurité publique	67 664,66 \$
▪ Transports	195 984,13 \$
▪ Hygiène du milieu	12 905,35 \$
▪ Quote-part	126 786,33 \$
▪ Urbanisme	1 167,89 \$
▪ Immobilisation	39 289,21 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 3 juillet 2024 :

- Loisirs et culture 4 281,71 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'acheter une boîte à asphalte de 10 tonnes de Olivier Gagné Mini-Moteur au montant de 14 000,00\$ plus taxes.

Que le financement net de cet achat, 14 698,25\$, soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées doit être réalisé ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de mandater la firme d'ingénieurs Stantec pour la réalisation du plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées au montant de 21 700\$ plus taxes.

Que le montant net de ce contrat soit financé à même le nouveau programme TECQ

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser le paiement au montant de 109 955,19\$ plus taxes à Groupe Colas Québec inc. pour la fourniture d'asphalte dans le 4^e et 5^e rang Est.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 3 juillet 2024.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h50.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général